



COALITION DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS
DES PERSONNES VIVANT DANS LES CAMPS DES RÉFUGIÉS

Compassion-Dignité-Humanité

Rapport du second trimestre de CDH/VICAR Avril-juin2026

Avril 2026



Site web: www.cdhvicar.org



Email : info@cdhvicar.org



X: [@CbdhVicar](https://twitter.com/CbdhVicar)

Table des matières

Table des matières

LISTE DES SIGLES.....	3
1. INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	4
2. MÉTHODOLOGIE ET SOURCES D'INFORMATION.....	4
3. DÉGRADATION DE LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS SELON LES PAYS	4
4. IMPACTS HUMAINS ET PSYCHOSOCIAUX	7
5. ANALYSE TRANSVERSALE : RISQUES DE REFOULEMENT ET DÉPLACEMENTS RÉPÉTÉS.....	7
6. RÔLE ET ACTIONS DE LA CDH/VICAR	7
7. RECOMMANDATIONS	8

LISTE DES SIGLES

CDH/VICAR : Coalition pour la Défense des Droits Humains des personnes vivant dans les camps de réfugiés

HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

WGEID : Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires

FOCODE : Forum pour la conscience et le développement

FIACAT : Fédération internationale des ACAT

ONG : Organisation non gouvernementale

1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le deuxième trimestre 2026 a constitué une période de profondes transformations pour les réfugiés burundais en Tanzanie. La fermeture du camp de Nduta, le 30 avril, s'est accompagnée, selon les témoignages recueillis par la CDH/VICAR, de violences, de démolitions d'abris et de pressions visant à accélérer les retours au Burundi. Dans le camp de Nyarugusu, le réexamen des dossiers de protection, les expulsions et les conditions de regroupement des réfugiés ont suscité de nouvelles inquiétudes.

Au Burundi, la CDH/VICAR a également reçu des informations concernant des menaces pesant sur certains rapatriés, dont cinq arrestations signalées et plusieurs familles ayant repris le chemin de l'exil. Le trimestre a enfin été marqué par la participation de la Coalition à la 139e session du WGEID à Abidjan, ainsi que par ses déclarations et sa campagne de sensibilisation à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés.

Ce rapport institutionnel présente les violations signalées ou documentées entre le 1er avril et le 30 juin 2026, leurs conséquences régionales et les actions entreprises par la CDH/VICAR. Il ne doit pas être confondu avec le rapport narratif de mise en œuvre du projet.

2. MÉTHODOLOGIE ET SOURCES D'INFORMATION

Le rapport repose sur les témoignages et les informations transmis par les moniteurs et points focaux de la CDH/VICAR, ses déclarations et documents institutionnels, les échanges avec les familles et les organisations partenaires, ainsi que des publications de médias indépendants. Les informations sensibles ont été anonymisées. Les chiffres issus du monitoring décrivent les situations signalées à l'organisation et ne constituent pas un recensement exhaustif. Lorsque les dates, identités ou circonstances n'ont pas pu être vérifiées indépendamment, cette limite est indiquée.

3. DÉGRADATION DE LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS SELON LES PAYS

Au cours du deuxième trimestre 2026, la protection des réfugiés burundais s'est détériorée dans plusieurs pays d'accueil, particulièrement en Tanzanie. Les violences, les pressions au rapatriement et les déplacements secondaires vers les pays voisins ont accentué leur vulnérabilité.

3.1. Tanzanie : fermeture de Nduta, violences et pressions au retour

En Tanzanie, la fermeture du camp de Nduta, le 30 avril 2026, s'est accompagnée de violences physiques, de démolitions d'habitations et de pressions au rapatriement. Ces pratiques se sont également poursuivies dans le camp de Nyarugusu.

3.1.1. Violences physiques et fermeture du camp de Nduta

Le 19 avril 2026, les informations recueillies par la CDH/VICAR ont fait état d'une intervention violente de plus de 70 membres présumés du groupe Wanamugambo dans les zones 4 et 7 du camp de Nduta, au cours de laquelle plus de 15 réfugiés auraient été blessés. D'autres violences, dont l'utilisation de gaz, ont été signalées le 21 avril. Ces incidents se sont produits dans un contexte de démolitions et de pressions pour l'enregistrement au rapatriement. Une déclaration conjointe publiée le 23 avril, à laquelle la CDH/VICAR s'est associée, a dénoncé les retours sous contrainte.

Le 30 avril 2026, le camp de Nduta a été fermé. Les départs accélérés, la destruction d'habitations et les difficultés d'accès aux services essentiels soulèvent des questions sur la liberté réelle du choix de retourner au Burundi. Les informations relatives aux incidents du 29 avril, notamment le nombre de victimes, nécessitent un recoupement complémentaire avant publication de chiffres définitifs.

3.1.2. Réexamen des dossiers de protection à Nyarugusu

En mai 2026, la CDH/VICAR a suivi des procédures de réexamen concernant 1 096 familles, dont 775 auraient été désignées pour le rapatriement selon les informations recueillies par ses points focaux. Des réfugiés ont signalé des entretiens très brefs, des difficultés linguistiques, des intimidations et des allégations de corruption. Ces conditions soulèvent des préoccupations quant à la possibilité pour chaque personne de présenter ses craintes et de bénéficier d'un examen individuel et équitable de sa situation.

3.1.3. Expulsions et conditions de regroupement à Nyarugusu

Le 26 mai, des expulsions violentes et des démolitions d'abris ont été signalées dans la zone 12 de Nyarugusu. Selon les témoignages recueillis par la Coalition, des réfugiés ont subi des mauvais traitements, et au moins une personne aurait été grièvement blessée. En juin, le regroupement de réfugiés dans les espaces de départ a suscité des inquiétudes concernant l'hébergement, les

latrines, les douches et la sécurité nocturne. Les témoignages recueillis font également état d'interventions policières et de violences présumées.

3.1.4. Disparitions forcées présumées et suivi des dossiers

La CDH/VICAR a poursuivi le suivi des cas de disparition de réfugiés burundais en Tanzanie, documentés notamment avant ce trimestre. Lors de la 139e session du WGEID, du 4 au 8 mai à Abidjan, l'organisation a présenté ses préoccupations concernant les disparitions transfrontalières, les difficultés des familles à obtenir des informations et les risques liés aux opérations de retour. Les cas antérieurs ne sont pas comptabilisés comme de nouvelles disparitions survenues entre avril et juin.

3.2. Burundi : menaces et violations signalées contre les rapatriés

Les informations recueillies par la CDH/VICAR font état de cinq rapatriés arrêtés sur le territoire burundais et de plusieurs familles ayant repris le chemin de l'exil. Ces signalements illustrent les préoccupations relatives à la sécurité de certaines personnes après leur retour. Le lieu précis, la date de chaque arrestation et le statut judiciaire des personnes concernées restent à consolider dans les dossiers individuels avant toute publication nominative.

Dans sa déclaration du 20 juin 2026, la CDH/VICAR a également attiré l'attention sur les intimidations, la surveillance, les arrestations arbitraires présumées et les conflits fonciers touchant certains rapatriés. Ces informations ne permettent pas d'affirmer que tous les faits décrits ont commencé pendant ce trimestre, mais elles éclairent les risques invoqués par des réfugiés refusant le retour.

3.3. Ouganda et autres pays: déplacements secondaires et nouvel exil

La fermeture de Nduta et les pressions au rapatriement ont contribué à de nouveaux mouvements de réfugiés burundais vers d'autres pays, notamment l'Ouganda et le Rwanda. Des personnes ayant quitté la Tanzanie sans documents ou ayant fui de nouveau le Burundi ont rencontré des obstacles d'enregistrement et d'accès à l'asile. La CDH/VICAR a poursuivi le suivi de ces déplacements et rappelé la nécessité d'un examen individuel des besoins de protection, sans présumer que les situations administratives sont identiques d'un pays à l'autre.

4. IMPACTS HUMAINS ET PSYCHOSOCIAUX

La destruction des abris, les violences, l'incertitude quant à la possibilité de rester dans le pays d'accueil et les départs accélérés ont fragilisé les familles. Les enfants ont subi les effets cumulés de la perte de logement, des interruptions de scolarité et des déplacements. Les personnes âgées, les personnes malades et les familles séparées ont été particulièrement exposées aux difficultés d'hébergement et d'accès aux soins. Pour les personnes rapatriées qui reprennent l'exil, les ruptures successives aggravent la précarité matérielle et la détresse psychologique.

5. ANALYSE TRANSVERSALE : RISQUES DE REFOULEMENT ET DÉPLACEMENTS RÉPÉTÉS

Les événements d'avril à juin montrent que la fermeture d'un camp ne constitue pas en elle-même une solution durable. Lorsque la destruction des habitations, les restrictions d'assistance et les pressions administratives réduisent la possibilité de rester, le caractère volontaire du retour doit être examiné avec une vigilance particulière. Les arrestations signalées de rapatriés et les départs de familles vers un nouvel exil renforcent la nécessité d'évaluer les risques individuels avant tout retour. Les allégations de violences et de disparition nécessitent des enquêtes indépendantes et un suivi effectif des dossiers.

6. RÔLE ET ACTIONS DE LA CDH/VICAR

Monitoring des violences, démolitions et pressions à Nduta en avril, puis des procédures de réexamen et expulsions à Nyarugusu en mai et juin.

Participation à la déclaration conjointe du 23 avril sur les rapatriements forcés et poursuite des alertes publiques.

Participation à la 139e session du WGEID à Abidjan, du 4 au 8 mai, et présentation des préoccupations relatives aux disparitions de réfugiés.

Publication de déclarations en avril et mai, notamment la déclaration n° 006 du 21 mai concernant les procédures de protection à Nyarugusu.

Suivi des menaces signalées contre des rapatriés au Burundi, notamment cinq arrestations et plusieurs familles reparties en exil.

Déclaration du 20 juin à l'occasion de la Journée mondiale des réfugiés et campagne de sensibilisation du 20 au 27 juin sur le non-refoulement et le retour volontaire, sûr et digne.

Diffusion d'informations sur le site de la Coalition et son compte X, coordination avec les points focaux et protection des sources.

7. RECOMMANDATIONS

Aux autorités tanzaniennes : faire cesser les violences, les démolitions coercitives et les pressions visant à obtenir le retour des réfugiés ; garantir des enquêtes sur les incidents signalés.

Au HCR et aux partenaires de protection : assurer des procédures de réexamen individualisées, accessibles linguistiquement et assorties de garanties contre les représailles.

Aux autorités burundaises : clarifier le sort des rapatriés signalés comme arrêtés, garantir leur sécurité et permettre un suivi indépendant de leur situation.

Aux États de la région : garantir l'accès effectif aux procédures d'asile des personnes qui fuient la Tanzanie ou reprennent le chemin de l'exil et respecter le principe de non-refoulement.

Aux mécanismes internationaux : poursuivre le suivi des dossiers de disparitions et demander des informations vérifiables sur le sort des personnes concernées.

Aux partenaires humanitaires : garantir l'hébergement, l'eau, les soins et la continuité scolaire des familles déplacées ou regroupées avant tout départ.

8. CONCLUSION GÉNÉRALE

Entre avril et juin 2026, la fermeture de Nduta, la poursuite des expulsions à Nyarugusu et les menaces signalées contre certains rapatriés au Burundi ont confirmé la nécessité d'un suivi indépendant et continu de la protection des réfugiés burundais. La participation de la CDH/VICAR au WGEID et ses actions de plaidoyer ont permis de porter ces préoccupations auprès des mécanismes internationaux. La Coalition réaffirme que tout retour doit être volontaire, sûr, digne et précédé d'une évaluation individuelle des risques.

RÉFÉRENCES

CDH/VICAR, déclaration conjointe du 23 avril 2026 : <https://www.acatburundi.org/wp-content/uploads/2026/04/Joint-Statement-on-the-Forced-Repatriation-of-Burundian-Refugees-from-Tanzania.pdf>

CDH/VICAR, note conceptuelle : activité de plaidoyer à la 139e session du WGEID, Abidjan, 4–8 mai 2026 (document interne fourni).

CDH/VICAR, déclaration n° 006 du 21 mai 2026 : <https://cdhvicar.org/assets/uploads/media-uploader/statement-no006-cdhvicar20261779396040.pdf>

CDH/VICAR, déclaration du 20 juin 2026 : <https://www.cdhvicar.org/blog/world-refugee-day-2026%3A-cdh-vicar-reaffirms-its-commitment-to-the-rights-and-protection-of-burundian-refugees>

CDH/VICAR, publication du 7 mai 2026 sur la 139e session du WGEID : <https://www.cdhvicar.org/blog/burundian-civil-society-raises-alarm-on-enforced-disappearances-during-the-139th-session-of-the-un-working-group-in-abidjan>

SOS Médias Burundi, 22 avril 2026 : <https://www.sosmediasburundi.org/en/2026/04/22/tanzania-total-chaos-in-burundian-refugee-camps/>

CDH/VICAR : www.cdhvicar.org ; X : <https://x.com/CbdhVicar>